

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Pour conclure ce mois de vœux, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023 !

Je vous remercie de votre présence qui honore notre institution et notre profession.

Au-delà de l'intérêt que vous portez aux avocats, je sais que nos professions partagent des valeurs essentielles et malheureusement en débat:

- l'état de droit
- le secret
- la liberté d'expression
- l'indépendance
- le contradictoire et le pluralisme

Il est bon, en ces périodes de vœux, de rappeler que ces principes ne sont jamais acquis.

2

Et qu'il nous appartient, à nous ici, de les faire vivre.

L'indépendance des avocats est actuellement en procès.

Les avocats ne sont pas les supplétifs des magistrats.

Et si demain ils devaient être comptables du contrôle de conformité des pièces qu'ils versent à un dossier, alors pourquoi ne pas les soumettre à l'autorité du conseil supérieur de la magistrature?

Et alors, je le dis aux magistrats, nous demanderons un CSM mixte et paritaire! Et nous fusionnerons les professions!

Allons, cela n'est pas raisonnable.

Les avocats ne sont pas des fonctionnaires.

3

S'ils sont "auxiliaires de justice", c'est pour leur permettre d'exercer pleinement leurs fonctions de défenseurs dans l'institution judiciaire.

Pas pour les soumettre à la hiérarchie ou à l'autorité du juge.

L'avocat ne reconnaît aucune autre autorité que l'intérêt de son client.

Il serait bon que tous les magistrats en prennent enfin conscience.

2023 est une année charnière sur plusieurs sujets. C'est tout d'abord la poursuite des Etats généraux de la justice, initiés par le Président de la République à Poitiers le 18 octobre 2021.

Tout au long de l'année 2022, j'ai eu l'honneur – en ma qualité de Président du Conseil national des barreaux – de siéger au sein du Comité des Etats généraux présidé par Jean-Marc SAUVE, aux côtés de hautes personnalités.

Ce fut une expérience très enrichissante, avec des réflexions de très haut niveau.

Je dis « poursuite des Etats généraux de la justice » car les annonces du Garde des Sceaux en tout début d'année s'inscrivent véritablement dans l'esprit du rapport que nous avons remis au Président de la République le 8 juillet dernier.

C'est une suite logique des nombreuses observations et recommandations que nous avons pu émettre même si les conditions politiques ne sont pas réunies, notamment à l'Assemblée Nationale pour engager des réformes institutionnelles souhaitables et souhaitées par le comité Sauvé.

Je tiens d'abord à saluer l'effort budgétaire. Les moyens attendus et réclamés dans le rapport Sauvé y sont.

Et plus seulement pour la pénitentiaire.

Nous serons extrêmement vigilants sur ce point mais l'effort de recrutement de nouveaux magistrats sur le quinquennat est en phase avec les besoins exprimés.

Il faut qu'il soit effectif. Je note ici que l'ENM aura un rôle déterminant à jouer et je salue l'anticipation qui fut celle de sa directrice, Nathalie Roret, en engageant, dès son arrivée, une réforme de l'école qui lui permettra de relever le défi de promotions inédites et historiques.

Oui, la France a décidé de mettre- enfin!- des moyens dans sa justice.

Il faut en tirer toutes les conséquences et se parler franchement.

Toutes les modalités de gestion de la pénurie dans les juridictions sont caduques.

Les décrets Magendie sont le symbole de cette politique de gestion de la pénurie.

Si moyens il y a, il n'y a plus besoin de décrets Magendie.

Nous réclamons leur abrogation.

Avec les moyens annoncés, les juges doivent se remettre à juger - y compris en appel.

Les audiences doivent continuer à laisser de la place aux plaidoiries.

Les juges doivent prendre le temps d'entendre les parties.

Oui, les moyens que la collectivité nationale met au service de la justice engagent la responsabilité de tous les acteurs judiciaires: les avocats y prendront leur part.

Les magistrats aussi.

Et je sais qu'en majorité ils sont en attente de mieux rendre la justice aux français.

2023 est une année charnière, économiquement et socialement.

Les cabinets d'avocat sont aussi des entreprises. Elles ont connu les difficultés financières liées au Covid bien entendu, et elles font face aux mêmes incertitudes économiques depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Les avocats sont aussi concernés par la réforme des retraites.

Il me faut saluer ma prédécesseur, la présidente Christiane Feral-Schuhl, pour la détermination et le courage qui l'ont guidé tout au long de cette période de grèves en 2019 et 2020.

De telle sorte qu'aujourd'hui, l'autonomie du régime des avocats semble préservée. Même si la

réforme aura à n'en pas douter des impacts qu'il nous faut étudier avec beaucoup de vigilance.

2023 est également une année charnière pour les libertés publiques et individuelles.

Nous serons extrêmement vigilants à ce que les différents projets de loi présentés par le gouvernement ne se matérialisent pas par un recul des droits et libertés.

Je pense à deux projets.

Asile et immigration tout d'abord.

La perte de collégialité au profit du juge unique, ou encore la généralisation de la visio-audience – extrêmement dangereuse pour l'exercice des droits des personnes détenues nous inquiètent.

Je pense également au projet de loi sur les jeux olympiques qui prévoit plusieurs dérogations ou expérimentations pour assurer le bon déroulement des manifestations de 2024.

Il est une chose d'organiser une compétition sportive telle que les Jeux olympiques, d'un rayonnement planétaire, centré sur les valeurs de la paix, du respect, de l'excellence.

Il en est une autre d'utiliser cette compétition pour mettre en place des mesures attentatoires aux libertés, telle que le recours à des traitements algorithmiques sur les images captées par les dispositifs de vidéoprotection ou des drones.

Les jeux Olympiques ne doivent pas être le laboratoire d'expérimentations dangereuses comme la reconnaissance faciale ou la généralisation des comparutions immédiates.

Nous savons désormais ce qu'il en est des expérimentations: elles sont toujours généralisées...

Les avocats ne laisseront pas les jeux Olympiques se transformer en concours Lépine des atteintes aux libertés individuelles.

La profession sera au rendez-vous pour rappeler son attachement indéfectible à l'Etat de droit.

Cet Etat de droit que nous continuerons, sans relâche, de défendre et promouvoir encore en 2023 avec le cycle européen de l'Etat de droit que la ministre chargée de l'Europe, Laurence BOONE a souhaité initier avec le Conseil national des barreaux le 7 décembre dernier.

Nous serons au rendez-vous cette année, aux côtés des acteurs européens de la justice pour faire en sorte que l'Etat de droit ne devienne pas un lointain souvenir.

D'autres sujets nous occupent déjà en ce début d'année.

Notamment la mise en place du guichet unique des entreprises.

Si nous saluons cette initiative, nous constatons que depuis son lancement le 1^{er} janvier 2023, celui-ci n'est pas complètement opérationnel.

Je me suis entretenu avec la ministre Olivia Grégoire et lui ai fait part de nos inquiétudes du risque que font peser les incertitudes liées aux dysfonctionnements du guichet sur la vie économique des entreprises et sur la responsabilité des utilisateurs professionnels, dont les avocats.

J'ai eu l'assurance que tout était mis en œuvre pour que le guichet soit complètement opérationnel le plus rapidement possible.

Nous sommes convenu d'assurer, via le ministère une remontée à l'INPI en temps réel de toutes les anomalies de fonctionnement subies par les avocats.

Nous serons également mobilisés sur la proposition de loi transpartisane des députés Laurence Vichnievsky et Philippe Gosselin relative

au régime des actions de groupe, pour faire en sorte que les avocats y aient toute leur place !

Depuis leur mise en place en 2013, les actions de groupe n'ont pas su s'imposer alors que des scandales sanitaires, alimentaires ou bancaires se sont multipliés.

Les avocats ont des propositions pour que les consommateurs puissent réellement utiliser cette voie de recours attendue et réclamée.

2023 représente la dernière année de notre mandature, placée encore une fois sous le signe de l'unité.

Et de la maturité.

Cette une institution mature et en ordre de marche que vous avez devant vous.

Elle a désormais - je dirais enfin - les moyens de ses ambitions et des compétences que le législateur lui a déléguée.

Elle a désormais - je dirais enfin - la capacité d'organiser ses élections sous une forme unique, nationale grâce au vote électronique.

Elle a désormais - je dirais enfin - la compétence dévolue par le législateur d'édicter l'unique et le seul code de déontologie de la profession d'avocat opposable à nos clients.

2023 signe également la dernière année de nos mandats dans cette institution.

Un mandat que nous avons placé sous le signe de l'unité consolidée, de la responsabilité et de l'influence.

Pour 2023, je forme le vœu que nous poursuivions ce chemin, tous ensemble.

Je vous remercie.